

LA MISE EN OEUVRE DU SDAGE POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

Fiche n° 13

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

La préservation des zones humides

Les inventaires des zones humides réalisés par les communes ou leurs groupements sous l'égide des SAGE sont en voie de finalisation sur le territoire départemental.



Des réflexions sont engagées également dans le cadre des révisions des SAGE pour identifier les **têtes de bassins versants** qui révèlent des intérêts écologiques et hydrologiques particuliers vis à vis de la directive européenne cadre sur l'eau.

Après le calage des méthodologies d'inventaire de zones humides auprès des SAGE, les réflexions sur les zones humides en 2014 ont porté sur la prise en compte de ces inventaires dans **les documents d'urbanisme** conformément à la disposition 8A du SDAGE.

Dans cet objectif, la DDTM a élaboré une doctrine pour la prise en compte de ces inventaires dans les PLU. Cette doctrine permet, lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, une meilleure lisibilité de la part des collectivités par des précisions apportées sur les objectifs du classement en zone humide ainsi que sur les traductions possibles de ces inventaires en matière de zonage dans les PLU.

Concernant les dossiers loi sur l'eau, la démarche de **compensation à fonctionnalité équivalente** des zones humides impactées s'est poursuivie. Un **observatoire des zones humides** détruites et compensées a ainsi été réalisé en 2014. Il permet de conserver la connaissance des zones humides compensées afin de pouvoir les protéger dans les documents d'urbanisme et de connaître les surfaces de zones humides détruites chaque année.

La démarche d'inventaire des **frayères** a été finalisée par l'ONEMA et la fédération de pêche. Un groupe de travail en configuration MISEB élargie avec la fédération de pêche, la chambre d'agriculture et les EPTB notamment a été engagée en 2014. L'arrêté sera pris en 2015 après la consultation administrative et la consultation du public.

Bilan 2014

Elaboration d'une doctrine sur la prise en compte des inventaires communaux zones humides dans les documents d'urbanisme
Création d'un observatoire des zones humides

Objectifs 2015

Finalisation de la doctrine zones humides
Arrêté préfectoral de classement des frayères